

RAPPORT AUX NORMES ET CONFLIT ENTRE ÉDUCATEURS ET ENSEIGNANTS DANS L'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE PUBLIC DANS LA RÉGION DU GBÊKÊ EN CÔTE D'IVOIRE

Kouadio Jean KOUAMÉ

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

jeankouadio37@gmail.com

Résumé : Les enseignants et les éducateurs des établissements scolaires secondaires publics vivent des tensions et des conflits dans leurs rapports professionnels. La présente étude examine le rapport aux normes des acteurs scolaires et cherche à comprendre le lien entre le rapport aux normes des éducateurs et des enseignants, et les conflits entre ces catégories d'acteurs à travers leurs pratiques professionnelles. Il s'agit de comprendre comment l'appropriation et la réinterprétation des règles et normes scolaires pourraient expliquer les tensions et conflits entre les éducateurs et les enseignants. L'étude adopte une approche qualitative en interrogeant 13 éducateurs, 17 enseignants et 3 chefs d'établissement choisis suivant un échantillonnage raisonné au lycée moderne Nimbo de Bouaké, au collège technique de Bouaké, au lycée moderne de Béoumi et au Centre de formation professionnelle d'Afotobo. Elle révèle que les éducateurs et les enseignants ont une appropriation insuffisante et une réinterprétation des règles et des normes scolaires qui conduit à des tensions de rôles et à des conflits.

Mots clés : éducateurs, enseignants, rapport aux normes, pratiques professionnelles, tension de rôles, conflits.

RELATIONSHIP TO NORMS AND CONFLICT BETWEEN EDUCATORS AND TEACHERS IN PUBLIC SECONDARY SCHOOLS IN THE REGION OF GBÊKÊ IN IVORY COAST

Abstract : Educators and teachers of public and secondary schools often get into conflict through their professional practice. This study examines the relationship to norms of school actors and tries to understand the link between the relationship to school norms of the educators and the teachers and the out coming of the conflicts through the professional practices. It was about to understand how the appropriation and the interpretation of school norms can explain the conflict between educators and teachers. The study adopts a qualitative approach and was about 13 educators, 17 teachers and 3 head masters chosen by cautious sampling from lycée moderne Nimbo of Bouaké, from the college technique of Bouaké, from lycée modern of Béoumi and from the Vocational training center of Afotobo. The study shows that the appropriation and reinterpretation of school rules and norms carry to tensions of roles and conflicts between educators and teachers.

Key words: Educators, teachers, relationship to norms, professional practices, tensions of roles, conflicts.

Introduction

Les articles 10 et 44 de la loi 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement en Côte d'Ivoire stipulent que la communauté éducative comprend les élèves et étudiants, le personnel qui assure le fonctionnement des établissements d'enseignement et participe à l'accomplissement de leur mission ainsi que les parents d'élèves, que cette communauté éducative est étroitement associée à la vie scolaire de l'établissement. Le décret 72-256 du 13 avril 1972 portant création du corps des personnels d'éducation et la circulaire 0840 bis du 4 août 2011 redéfinissant les attributions des éducateurs, indiquent que l'éducateur exerce son activité dans le cadre de la vie scolaire. Il en découle que enseignants et éducateurs des établissements scolaires secondaires publics sont tenus de travailler en équipe, chacun assumant ses tâches selon ses attributions dans le cadre de la vie scolaire.

Cependant, il est donné de constater que les enseignants et les éducateurs rentrent souvent en conflit à travers leurs pratiques professionnelles. Comment comprendre ces conflits dans un espace aussi structuré qu'est l'établissement scolaire ? Quel rapport enseignants et éducateurs entretiennent-ils aux règles et aux normes scolaires ?

L'objectif de cette étude est de comprendre le lien entre le rapport aux normes des enseignants et éducateurs et les conflits qui les opposent souvent.

La question du rapport des éducateurs aux enseignants a été abordée par plusieurs auteurs. Ainsi, selon Myriam de Halleux (2007), et Champy F. (2006) le métier d'éducateur est une activité aux contours flous et imprécis exposant les praticiens à un tâtonnement dans l'exécution des tâches et à une incompréhension des autres acteurs du champ scolaire. Pour Foucart J. M. (1992), Myriam de Halleux (op.cit.), Cambon L. (2006), Franssen A. (2009), Monin N. (2007) le malaise que l'éducateur vit dans ses rapports professionnels aux enseignants résulte également d'une crise identitaire, d'une crise de légitimité et d'une crise de sens. L'éducateur vit alors une incertitude intérieure le conduisant à une peur de s'exprimer dans ses rapports aux enseignants. Pour Mabilon-Bonfils et Calicchio V. (2004), Le Vasseur et Tardif (2005), Acheroy C. et Faniel A. (2018), le conflit entre les éducateurs et les enseignants résultent d'un rapport de pouvoir. Pour De Backer (1999) et Franssen A. (2009), Feuillet M. et al (2014), les conflits entre les éducateurs et les enseignants s'expliquent par l'usure professionnel. Pour Tscirhart A. (2007) et Condette S. (2013), l'historique peu reluisant du métier d'éducateur et la brouille identitaire sont des éléments explicatifs du malaise de l'éducateur dans ses rapports aux enseignants. Condette S. (op.cit) la situe également dans le cadre de la complexité et la banalité des situations éducatives ainsi que de la méconnaissance du métier. Pour Cambon L. (2006) et Franssen A. (2009), l'éducateur a du mal à se situer par rapport aux autres professionnels de l'école parce qu'elle est une profession sans techniques pratiques ni scientifiques et sans langage clinique comme les médecins ou les psychologues. Ces auteurs ont étudié la profession d'éducateur dans ses pratiques professionnelles quotidiennes en rapport aux autres acteurs en questionnant la légitimité pratique, technique, scientifique, discursive de l'éducateur.

Toutefois, ces auteurs omettent de prendre en compte le rapport aux normes de ces acteurs dans l'espace structuré qu'est l'établissement scolaire. Cette approche normative suppose que les agents s'approprient les règles qui gouvernent leurs fonctions et les procédures de mise en œuvre de leurs attributions dans un système de relations (Gnabeli, 2018). L'approche questionne l'appropriation et la réinterprétation des normes scolaires des éducateurs et des enseignants, c'est-à-dire leurs attributions et les procédures de leur mise en œuvre à travers leurs pratiques professionnelles. Car, en dépit de l'impossibilité des

normes à réguler tous les rapports dans un système, elles ont, tout de même, le mérite d'instruire chacun des acteurs sur sa place et son rôle dans l'organisation. Il s'agit de comprendre le lien entre les pratiques professionnelles enseignantes et éducatives, et les règles et normes scolaires que sont les attributions des acteurs et les procédures de leur mise en œuvre systémique ainsi que les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement scolaire.

1. Méthodologie de l'étude

1.1. Le choix de la région et des établissements

La région du Gbêkê est la quatrième grande région scolaire avec plus de 90 établissements secondaires d'enseignement général dont 28 établissements publics, 16 établissements d'enseignements techniques et professionnel dont 5 établissements publics (MENETFP1, 2019). La région abrite également la deuxième grande université de la Côte d'Ivoire. Elle a été la capitale de la rébellion armée en Côte d'Ivoire. La ville de Bouaké et toute la région ont été un espace sans droits ni lois car l'État était absent pendant presque dix ans, paralysant le fonctionnement de l'école et des institutions, modifiant ainsi le rapport aux normes des populations en générale et de la jeunesse en particulier (A- C Triplet, 2015), (Magali Cepipi-den Hamer, 2014). Plusieurs soulèvements militaires ont paralysé le pays à partir de Bouaké en 2017, des enseignants et éducateurs ont été tabassés dans des établissements publics notamment au lycée Djibo Soukalo, au lycée moderne Nimbo, au lycée moderne TSF etc. Les établissements secondaires sont devenus des champs de violence où il y'a souvent mort d'homme.

En ce qui concerne les établissements scolaires, ils ont été retenus suivant un échantillonnage raisonné. En effet, le projet d'étude a été présenté à six (6) chefs d'établissement choisis par convenance personnelle et rencontrés dans leurs bureaux. Seulement quatre (4) de ces établissements ont été favorables à l'étude. Il s'agit du lycée moderne Nimbo de Bouaké, le Collège d'enseignement technique de Bouaké et du lycée moderne de Béoumi et du Centre de formation professionnelle d'Afotobo, soit deux (2) établissements d'enseignement général et deux (2) établissements d'enseignement technique et professionnel afin de comprendre le phénomène à l'étude dans les deux ordres d'enseignement. Par ailleurs, l'enquête exploratoire menée dans ces établissements a confirmé les difficultés de collaboration entre enseignants et éducateurs dans la gestion des cas d'indiscipline et de violence, des absences et retards des élèves, le maintien de l'ordre, l'attribution de la note de conduite etc. Ces établissements ont donc été choisis de façon raisonnée. Ils représentent un échantillon intéressant pour élucider la question du rapport aux normes des éducateurs et des enseignants dans leurs pratiques professionnelles.

1.2. Le champ social

Le champ social dans le cadre de cette étude est constitué des enseignants et des éducateurs des quatre établissements scolaires secondaires publics choisis que sont le lycée moderne Nimbo de Bouaké, le collège d'Enseignement technique de Bouaké, le centre de formation professionnelle d'Afotobo et le lycée moderne de Béoumi où des enseignants et des éducateurs ont été interrogés.

1.3. Méthode de collecte des données

Il s'agit ici du mode de sélection des personnes à enquêter et des outils de collectes des données. Les personnes interrogées sont celles qui ont accepté de participer à l'étude. Notre objectif était de faire une enquête exhaustive en interrogeant un grand nombre d'éducateurs et d'enseignants mais le constat a été fait que les réponses ne variaient plus au fil des entretiens. Le niveau de saturation était atteint ce qui a conduit à l'arrêt de l'enquête. Des chefs d'établissements ont été interrogés comme population témoin.

1.3.1. Les participants à l'étude

13 éducateurs, 17 enseignants et 3 chefs d'établissement ont été interrogés dans les établissements retenus pour l'étude comme le présente le tableau ci-dessous :

Tableau récapitulatif des enquêtés

Établissements	Nombre d'éducateurs interrogés	Nombre d'enseignants interrogés	Chefs d'établissement	Total
Lycée moderne Nimbo Bouaké	5	5	1	11
Lycée moderne Béoumi	4	5	1	10
Collège d'enseignement technique Bouaké	3	4	1	8
Centre de formation Professionnelle d'Afotobo	1	3	0	4
Total	13	17	3	33

Source : notre enquête

Ce sont au total 33 personnes qui ont été interrogées dans le cadre de cette enquête. Les chefs d'établissement interrogés constituent une population témoin.

1.3.2. Instrument de collecte des données

1.3.2.1. La recherche documentaire

Il a été procédé à une recherche documentaire par la consultation de textes de loi, décrets, arrêtés et circulaires relatifs à l'enseignement.

1.3.2.2. Le guide d'entretien

Un guide d'entretien a été élaboré. Il est constitué d'un ensemble de questions ouvertes à administrer aux enseignants, éducateurs et chefs d'établissement des établissements scolaires retenus. Les entretiens sont semi-directifs c'est à-dire qu'une question pourrait entraîner une autre au fil de l'interview. Ce guide d'entretien comporte plusieurs questions relatives à ce que enseignants et éducateurs pensent de leurs pratiques professionnelles réciproques selon la réinterprétation des normes et des explications qu'ils donnent des conflits entre eux. Il a été procédé à des entretiens individuels avec les éducateurs dans leur bureau, mais en ce qui concerne les professeurs qui partagent une seule salle des professeurs, nous empruntons le bureau d'un collègue et nous les recevons à deux ou à trois et nous nous entretenons avec eux après leur avoir présenté le sujet et

présenté également nos excuses pour la méthode et les conditions de l'entretien. Quant aux chefs d'établissement, ils ont été interrogés dans leurs bureaux respectifs.

1.3.2.3. L'observation participante

L'approche participante a été mobilisée pour observer ces conflits du dedans. En effet, notre qualité d'éducateur au Centre de formation professionnelle d'Afotobo nous a non seulement permis de vivre ces conflits avec des enseignants dans la gestion des cas d'indiscipline, de retard et de prise en charge de certains élèves etc. mais également d'accéder aux établissements d'enquête.

1.4. Méthode d'analyse des données

Dans le cadre de ces travaux, la méthode d'analyse choisie est la méthode qualitative qui s'appuie sur l'analyse du contenu. Elle nous permet de d'attribuer ou de découvrir du sens à travers les propos des enquêtés (Leray C., 2008), (Paillé et Mucchielli A., 2016). Les interviews réalisées sont transcrites puis soumises à un découpage en unité de signification selon la question de recherche et l'hypothèse. Le rapprochement des verbatims permet de dégager les similarités, des divergences ainsi que les nouvelles idées émises par les interviewés.

2. Résultats

2.1. *Le rapport aux normes chez les éducateurs selon la réinterprétation des normes par les enseignants*

Plusieurs pratiques jugées anormales par les enseignants sont reprochées à l'éducateur. Il s'agit de :

La gestion approximative des documents de classe (cahiers de texte et cahiers d'appel), La surprotection des élèves, la perturbation des cours par des irruptions dans les classes, l'attribution unilatérale de la note de conduite telle que dénoncée par monsieur S. P.

Mais quand l'éducateur se dit que c'est lui l'éducateur qui est chargé de l'éducation, c'est lui qui doit donner la note de conduite des élèves, on s'inscrit en faux parce que nous aussi on estime qu'on connaît mieux les élèves par rapport à l'éducateur qui les voit seulement à l'entrée de l'établissement ou dans la cour alors que nous nous passons souvent 8 heures avec eux.

Le déficit de communication, l'incapacité à gérer les élèves pendant les interours et les heures creuses, la gestion unilatérale des activités socioéducatives, l'impuissance, le laxisme et la légèreté des éducateurs face aux comportements déviants des élèves, la gestion approximative sans rigueur des cas d'indiscipline comme l'exprime S. P., professeur de construction métallique : « *Quand un élève a un écart de comportement qu'on l'envoie vers l'éducateur qu'on n'est pas satisfait de la réaction de l'éducateur, c'est ce qui fait souvent voilà...* ».

L'éducateur se croit au-dessus de l'enseignant dans ses manières de faire et cela est source de conflit comme le note monsieur A. K. G, professeur d'EDHC « *Il y 'a des éducateurs qui sont tellement zélés, excusez-moi du terme, Je le mets entre griffe, il se croit au-dessus de l'enseignant et c'est cette manière de faire qui fait qu'il y 'a des problèmes. C'est quand un veut se mettre au-dessus de l'autre qu'il y 'a conflit* ». Selon ces enseignants, il y'a un rapport de domination dans les rapports professionnels entre les éducateurs et les enseignants.

2.2. *Le rapport aux normes chez les enseignants selon la réinterprétation des normes par les éducateurs*

Les éducateurs reprochent aux enseignants :

Le refus de communiquer avec les éducateurs sur la gestion des crises ou conflits avec les élèves au motif que les éducateurs ne sont pas leurs chefs, des enseignants valorisent l'enseignement plus que l'éducation dans l'établissement. Ils s'opposent souvent à l'activité de l'éducateur en classe, le refus des billets d'entrée délivrés par les éducateurs aux élèves par les enseignants qui pensent qu'en admettant un enfant en classe avec le billet de l'éducateur, c'est accepter une injonction ou la domination de l'éducateur comme l'exprime K. T., éducateur : « *Il y 'a aussi le fait que pour l'enseignant, en acceptant l'enfant avec le billet de l'éducateur c'est comme l'éducateur a une emprise sur lui. Il y'a donc un problème de leadership* ». Certains enseignants pensent qu'ils sont supérieurs aux éducateurs pour des questions de zèle ou d'orgueil. L'attribution de la note de conduite oppose également les enseignants et les éducateurs. En effet certains enseignants, sans connaître les règles de la gestion des points de la conduite viennent faire aux éducateurs l'injonction de retrancher cinq (-5) ou sept (-7) points sur la note de conduite d'un élève. Cette manière de procéder ne respecte pas les normes applicables en la matière et ne repose sur aucune base objective. C'est que souligne monsieur N. O., éducateur, quand il dit :

Certains enseignants proposent des ponctions sur la note de conduite sans respecter la norme.

Par exemple un enseignant qui demande de faire -5 ou -7 sur la note de conduite d'un élève, figurez-vous que deux ou trois enseignants fassent la même chose, l'enfant va avoir combien en conduite ? Et quand vous êtes au pré conseil il dit lui-là je lui ai fait - 7 en conduite.

Les réponses des éducateurs indiquent qu'il y'a un rapport de domination dans les rapports professionnels avec les enseignants qui ont tendance à leur imposer des ordres.

2.3. *Points de vue des chefs d'établissements*

Selon les chefs d'établissements interrogés comme témoins, les conflits entre les éducateurs et les enseignants résultent de l'incompréhension des textes relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement scolaire par certains agents ainsi que ceux relatifs à leurs attributions.

Le proviseur C. S. l'exprime en ces termes : « *n'y en a qui n'arrivent pas à intérioriser véritablement le rôle qui est le leur.* »

Le proviseur H.A poursuit dans la même veine en interrogeant l'appropriation du rôle des acteurs par ceux-ci et son exercice dans les limites indiquées. En d'autres termes « *est-ce que chaque acteur connaît véritablement son rôle et les limites d'intervention ?* »

Quant au Proviseur M.A, « *il y'a une méconnaissance de l'organigramme hiérarchique et fonctionnel de l'établissement par les acteurs.* »

Les points de vue des chefs d'établissement ramènent à l'appropriation et à l'interprétation des normes et règles scolaires par les acteurs des établissements. Les conflits sont donc d'ordre normatif.

3. **Analyse et discussion**

Selon les auteurs qui ont précédemment travaillé sur la profession d'éducateur dans ses pratiques et dans ses rapports aux autres professions de l'éducation et du social, l'éducateur traverse une crise identitaire et le légitimité (Foucart J. M. 1992), (Myriam de Halleux, op.cit.), (Cambon L., 2006), (Franssen A. ; 2009), (Monin N., 2007) parce qu'elle est

une profession aux contours flous et imprécis, sans techniques ni langage spécifique (Myriam de Halleux, 2007) ; (Champy F.,2006). Pour d'autres auteurs tels que Mabilon-Bonfils et Calicchio V. (2004), Le Vasseur et Tardif (2005), Acheroy C. et Faniel A. (2018), les conflits entre les éducateurs et les enseignants résultent d'un rapport de pouvoir entre ces différents acteurs ou catégories d'acteurs. Par ailleurs, l'usure professionnel exposant l'éducateur à un tiraillement ainsi que l'historique peu reluisant, la banalité des actes éducatifs, la méconnaissance du métier expliqueraient les conflits entre l'éducateur et les enseignants (De Backer, 1999), (Franssen A.,2009), (Feuillet M. et al, 2014), (Tschiaert A., 2007), (Condette S., 2013).

Les auteurs ci-dessus ont étudié la profession d'éducateur dans ses pratiques quotidiennes en rapport aux autres acteurs scolaires notamment les enseignants en questionnant la légitimité pratique, technique, scientifique, discursive de l'éducateur qui en fait un métier difficile à cerner et à comprendre, mettant ainsi en cause la compétence et la légitimité de l'éducateur. Cette étude s'inscrit dans la continuité des auteurs ci-dessus en interrogeant l'appropriation, l'interprétation et la mise en pratique de la norme dans l'exercice de la profession dans un cadre de relation systémique.

En effet, selon Phaneuf M. (2012) : « *La pratique est tout à la fois la règle d'action (technique, morale, religieuse) et son exercice ou sa mise en œuvre. C'est la double dimension de la notion de pratique qui la rend précieuse : d'un côté, les gestes, les conduites, les langages ; de l'autre, à travers les règles, ce sont les objectifs, les stratégies, les idéologies qui sont invoqués* ». La pratique renvoie à la fois au geste et au procédé c'est-à-dire à la manière de faire. Altet M. (2002) abonde dans le même sens :« *La pratique est la manière d'agir professionnel d'une personne dans un ensemble de normes reconnues dans un corps professionnel* ».

À la lumière des pratiques professionnelles évoquées ci-haut et des propos des acteurs interrogés, il ressort que les éducateurs et les enseignants des établissements scolaires secondaires publics du Gbêkê développent un rapport négatif aux règles et aux normes scolaires. Ce rapport négatif se traduit par l'insuffisante appropriation des textes réglementaires, leur méconnaissance, leur réinterprétation négative et divergente, la méconnaissance de leurs procédures de mise en œuvre, qui conduit à une méprise des rôles réciproques.

Les propos des deux catégories d'acteurs témoignent qu'ils ne s'approprient pas suffisamment les normes scolaires et les procédures de ces normes car certaines pratiques reprochées aux éducateurs ou aux enseignants n'ont pas de fondement normatif. Par exemple l'éducateur ne gère pas les cahiers de textes et de notes, il ne doit pas attribuer seul la note de conduite aux élèves conformément à l'arrêté n° 122/ MEN du 25 novembre 2004. De même, l'enseignant ne doit pas évincer un élève d'une classe sans le référer à l'éducateur ni même refuser un billet d'entrée émis par un éducateur conformément à la circulaire 0840 bis du 4 août 2011. En effet, les enseignants et les éducateurs ne connaissent pas bien les textes de droit définissant leurs attributions ni les procédures qui en découlent. La totalité des éducateurs et des enseignants interrogés entretient un rapport négatif aux normes scolaires. Monsieur G. F., professeur d'EPS l'exprime en ces termes : « *Pour moi, ce conflit est dû à la non maîtrise des textes qui régissent le fonctionnement de l'école qui fait qu'on piétine les pouvoirs de l'autre et quand il se sent frustré, cela devient un conflit. Il y a l'ignorance des textes qui nous régissent pour être plus honnête* ».

Monsieur A.K. G, Professeur d'EDHC, abonde dans le même sens. Pour lui : « *Le problème majeur qui fait qu'il y 'a des conflits, c'est la méconnaissance des règles de fonctionnement de l'établissement* ». Il ajoute :

« *Chacun a un poste et joue son rôle en fonction des règles liées à son poste. Mais certains ne connaissent pas les règles liées à leur poste, ce qui fait qu'il y a des chevauchements et ça crée le désordre. C'est donc la méconnaissance de nos attributions qui crée les conflits* ».

Le proviseur C. S. l'exprime en ces termes : « *n'y en a qui n'arrivent pas à intérioriser véritablement le rôle qui est le leur.* »

Le professeur S. ajoute : « *Les éducateurs eux-mêmes doivent être remis à niveau parce qu'on peut sortir de l'ENS avec une formation mais les réalités du terrain évoluent, ils ont besoin aussi d'être recyclés.* »

En outre, la règle étant subjectivement interprétative, l'application ou sa mise en œuvre est également subjective. Cette subjectivité d'interprétation conduit à une diversité et une variété des pratiques professionnelles d'un éducateur à un autre, d'un enseignant à un autre et d'un établissement à un autre.

L'appropriation insuffisante des règles et normes scolaires et leur réinterprétation conduisent à des tensions de rôles et à des conflits entre éducateur et enseignants, à un dysfonctionnement de la communauté éducative. Ainsi, en plus de la crise de légitimité technique, scientifique, discursive et de sens due à l'absence de techniques ou de langage spécifiques à la profession d'éducateur qui nourrit les conflits entre éducateurs et enseignants dans l'enseignement secondaire public, ces conflits sont également d'ordre normatif. Cette étude révèle que les conflits entre éducateur et enseignants dans l'enseignement secondaire public dans la région du Gbêkê résultent d'une appropriation insuffisante et d'une réinterprétation des règles et normes scolaires par les éducateurs et les enseignants.

Par ailleurs, ces conflits expriment un rapport de domination entre les éducateurs et les enseignants. Les enseignants, forts de leur supériorité numérique, de leur légitimité disciplinaire et du fait qu'ils sont les seuls à pouvoir occuper les postes d'adjoints au chef d'établissement puis celui de chef d'établissement entendent dicter leur volonté aux éducateurs. Les éducateurs, en ce qui les concerne, sont membres de l'administration, instance de gestion et de décision de l'établissement. Ils veulent valoriser cette position vis-à-vis des enseignants. Il se pose alors une question de légitimité et de hiérarchie entre ces deux corps professionnels dans l'espace scolaire. À ce niveau, cette étude rejoint celles de Mabilon-Bonfils et Calicchio V. (2004), Le Vasseur et Tardif (2005), Acheroy C. et Faniel A. (2018) ainsi que celles de Pour Foucart J. M. (1992), Myriam de Halleux (op.cit.), Cambon L. (2006), Franssen A. (2009), Monin N. (2007).

4. Limites de l'étude et perspectives

Cette étude n'a concerné que quatre (4) établissements d'enseignement secondaires publics de la région du Gbêkê. Tous les établissements de la région n'ont pas été pris en compte dans l'étude. Aussi, les établissements non mixtes tels que les lycées des jeunes filles de Bouaké n'ont pas été pris en compte dans l'étude. La prise en compte de tous les établissements publics de la région y compris ceux des jeunes filles pourraient impacter les résultats de cette étude.

Conclusion

Cette étude a cherché à comprendre le lien entre le rapport aux normes scolaires des éducateurs et des enseignants et les conflits entre ces deux catégories d'acteurs dans des établissements d'enseignement secondaire public de la région du Gbêkê. Elle a cherché à comprendre les conflits entre les éducateurs et les enseignants en questionnant l'appropriation et la réinterprétation des normes scolaires par ces acteurs à travers leurs pratiques professionnelles afin de saisir le lien entre les conflits et le rapport aux normes desdits acteurs. Elle a porté sur quatre (4) établissements secondaires publics dont des acteurs ont été interrogés dans une démarche qualitative. L'étude montre que les conflits entre les éducateurs et les enseignants traduit un rapport négatif aux règles et normes scolaires résultant d'une appropriation insuffisante et d'une réinterprétation des normes dans leurs pratiques professionnelles. L'insuffisante appropriation et la réinterprétation des normes conduisent ainsi à une méprise des rôles et pratiques professionnels réciproques, à des attributions de rôles en déphasage avec les attentes de rôles, à des tensions de rôles et à des conflits. La connaissance des normes et leurs procédures y associées modifient les rapports et pratiques professionnels, orientent les relations professionnelles, créant un climat professionnel favorable à la coopération et la collaboration entre les éducateurs et les enseignants dans une communauté éducative.

Références bibliographiques

- Acheroy C. et Faniel A. (2018) « Éducateurs, pour le bien-être des jeunes à l'école ».
- Altet M. (2002) « Analyse des pratiques professionnelles », conférence, compte-rendu de Christophe Escartin.
- Brault M. C. (2004) « L'influence du climat scolaire sur les résultats des élèves : effet-établissement ou perception individuelle ? », mémoire de maîtrise en sociologie, université de Montréal.
- Cambon L. (2006) « L'éducateur spécialisé à travers ses discours : une question d'identité », thèse de doctorat, université de haute Bretagne, 340p.
- Cambon L. (2009) « L'éducateur, un métier au bord de la crise? » politiques et interventions sociales, 2009, 19-42
- Cambon L. (2009), L'identité professionnelle des éducateurs spécialisés. Une approche par les langages. Politiques et interventions sociales. Rennes : presse de l'EHESP, 2009, <https://www.cairn.info/l-identite-professionnelle-des-educateurs--9782859529987.htm>
- Champy F. (2006) « La sociologie Française des groupes professionnels », ascendance interactionniste, programme épistémologique dominant, ontologie implicite.
- Condette S. (2013) « État de la recherche sur le métier de conseiller principal d'éducation, present conclusion of research regarding the fonction of conseiller principal d'éducation ». Carrefour de l'éducation, n°35 (20 juin 2013): <https://doi.org/10.3917/cdle.035.0105>.
- Debarbieux E. et al (2012) « Du « climat scolaire » : définition, effet et condition d'amélioration ».
- Debarbieux E. (2015) « Du climat scolaire » : définition, effet et politique publique, climat scolaire et bien-être à l'école in *éducation et formation n°88/89*.
- De Backer B. (2009) « Les éducateurs au risque de l'autonomie », *éduquer n°69*
- De Halleux M. (2007) « Le métier d'éducateur : trajectoires sociales et construction identitaire », Thèse de doctorat-université Catholique de Louvain, 2007.

- Feuillet et al. (2014) « L'analyse des pratiques professionnelles d'éducateurs en groupes réels : entre le soutien professionnel et le soutien émotionnel. Quelle démarche pour faire face aux aléas des conditions de travail ?
- Foucart J.-M. (1992) « L'éducateur social spécialisé : crise, utopie et position de classe ». *Déviance et société* 16, n°2 (1992) :143-56. <https://doi.org/10.33406/ds.1992.1258>
- Franssen A. (2009) « Les éducateurs sur l'échiquier des professions » *l'observatoire* vol 104 n° 63/2009 P. 25-31
- Le Vasseur L. Tardif M. (2005) « Les rapports professionnels entre les techniciens et les enseignants dans la division du travail au Québec » *Éducation et société* 15, n° 1 (2005) : p. 169-88.
- Gnabeli (2018) « Retour sur l'objet de la sociologie, de la question scientifique au projet pédagogique » éd. L'Harmattan, 2018,134p.
- Leray C. (2008) « L'analyse de contenu, de la théorie à la pratique, la méthode Morin-Chartier », presse universitaire du Québec.
- Koffi Mariette A. C. (2020) « Influence du climat scolaire sur le bien-être et rendement des élèves des établissements secondaires publics d'Abidjan »
revue espace territoire société et santé vol. 3 n°5 juin 2020.
- Mabilon-Bonfils B. et Calicchio V. (2004) « Stratégie d'acteurs et de pouvoirs dans l'école : qui décide dans les conseils de classe? » *Carrefour de l'éducation* n° 18 n° 2 (2004): p. 2-17
- Magali Chelphi-den Hamer (2014) « Quand la guerre s'invite à l'école : impact de la crise ivoirienne en milieu scolaire (chapitre 2). *La Côte d'Ivoire d'une crise à l'autre*, ed.F viti, paris: L'Harmattan (2014)
- MENETFP (2019) statistique de poche 2018-2019
- Menin N. (2007) « Crise de l'école et division des tâches dans l'enseignement secondaire. La position du conseiller principal d'éducation », *Recherches & éducation* n° 15 sur <http://journals.openedition.org/rechercheseducations/245>
- Paillé P. et Mucchielli A. (2016) « L'analyse qualitative en sciences humaine et sociales », sciences humaines et sociales, collection U, Armand Colin.
- Phaneuf M. (2012) « L'analyse des pratiques professionnelles : un outil d'évolution».
- Triplet A.C (2015) « internationalisation et transformation du système éducatif en situation de post conflit : le cas de la Cote d'Ivoire » *revue Tiers monde* 2015/3 n°223, page 29 à 48.
- Tschirhart A. (2007), « À l'aube de la vie scolaire ».